

LUTRIN 3 : L'église Saint Tudy

Saint-Tudy

Longtemps méconnu au panthéon des saints bretons (car aucun hagiographe n'a écrit sa Vie), Tudi aurait fixé son ermitage à l'embouchure de la rivière de Pont-l'Abbé. Au sein des premiers évangélistes, il était le parent pauvre. S'il est vénéré à Loctudy, à Groix et Belle-Ile, on ne sait que très peu de choses sur lui. Si Tudi est parfois représenté en évêque, on ne sait pas à quel évêché il appartient. Cependant, certains, comme Bernard Tanguy, avancent que Tudi aurait été surnommé Pabu et ne ferait qu'un avec Tutdual / Tugdual, premier évêque de Tréguier et patron de l'église paroissiale de Combrit, paroisse-mère de l'Île-Tudy. Tudi est célébré le jour du Pardon le troisième dimanche de juillet.

Histoire

En 1371, les pêcheurs de l'Île-Tudy obtiennent une bulle d'indulgence en faveur de la construction d'une église. Elle est une subdivision de la paroisse de Combrit, mais jouissait cependant d'une large autonomie, en partie grâce son insularité. L'Île-Tudy avait alors son église, son cimetière, son desservant, ses registres, ses baptêmes, mariages et sépultures, ses rôles distincts pour la corvée...

Néanmoins, l'église avait au XVIIIe siècle la réputation d'être une église de « pauvres », et ce en raison de l'exiguïté de la paroisse, de la maigreur du troupeau de ses fidèles, de la modestie de l'église et du presbytère. L'église au XVIIIe siècle est « à peine une chapelle. Onze mètres de large sur treize de long, une façade nue, pauvre, dépourvue de toute fenêtre, un clocher maigrelet, dénué de toute grandeur, réduit à un simple dôme à lanternon, un porche. À l'intérieur, une nef de huit mètres de profondeur, deux bas-côtés, deux traversées, un cœur rectangulaire éclairé par une maîtresse vitre et une fenêtre latérale, deux autels secondaire, un vieux confessionnal, des fonts baptismaux, une chaire à prêcher, deux reliques, deux bannières, trois bancs, trois escabeaux, 26 statues », soit le strict minimum selon Serge Duigou.

En 1789, les « ménestrevieux » de l'île avaient décidé de faire restaurer l'église et d'en confier les travaux à Etienne Bigot, un entrepreneur de Quimper. On refit presque entièrement le toit, on pourvut l'intérieur de « fonts baptismaux décents quoique très anciens » et des objets de culte les plus élémentaires. Mais une tempête survient quelques jours après la fin des travaux et met le clocher à mal. Les îliens, qui avaient déjà versé une somme de 4000 livres à Bigot, n'en gagnent pas 500 dans leur année, et rechignent à toute dépense somptuaire. Pour 500 livres supplémentaires, Bigot édifie un petit clocher à dôme, grêle et chétif.

En 1792 est réalisé une vente des biens de l'église.

Dans un état des lieux réalisé en 1804, le curé de l'église de l'Île-Tudy fait les remarques suivantes :

-
- [1] Ille Tudy 15 février 1804
[2] Messieurs et très chers supérieurs,
[3] J'ai l'honneur de vous prévenir que j'eue me
[4] trouve dans le cas de répondre qu'à trois, a peu près, de
[5] vos questions et,
[6] 1.° Le patron de mon Église c'est Saint Tudy.
[7] 2.° il y a dans ma succursale 200 âmes dont
[8] 124 communians.
[9] 3° Je m'appelle Clet Kerisit né à Cléden-Capsizyum le 1er mars 1760 et promu au
[10] sacerdoce par monsieur La March le 27 septembre
[11] 1789. Nous nous sommes entendus messieurs Cariou
[12] de Loctudy, Andro de Combrit et moi, pour prêcher
[13] cette année la Carême chacun dans sa succursale.
[14] 4.° Je n'ai dans ma commune ni chapelle ni oratoire.
[15] Mes autres confrères qui sont du pays sont

[16] plus à même que moi qui y suis nouveau, de
[17] vous donner des éclaircissem[ent]s sur le reste.
[18] j'ai l'honneur d'être avec le respect le plus profond,
[19] mes très chers supérieurs
[20] votre très humble et
[21] très obéissant serviteur
[22] Kerisit prêtre desservant

le tudy 15 février 1801

Messieurs très chers Supérieurs,

j'ai l'honneur de vous prévenir que je ne me
trouve dans le cas de répondre qu'à trois, à peu près, de
vos questions et,

1^o Le patron de mon Eglise, c'est saint tudy.

2^o il y a dans ma Succursale 200 ames dont
124 Communians.

3^o je m'appelle Clément Kerisit né à Cédou-
Capizuan le 1^r mars 1760 et promu au
Sacerdoce par mon oncle le 27 Septembre
1789.

nous nous sommes entendus messieurs Carion
de l'Étudy, André de Coubril et moi, pour prêcher
cette année la Carême chacun dans sa Succursale

4^o je n'ai dans ma Communauté ni chapelle ni oratoire.
mes autres confrères qui sont du pays, sont
plus à même que moi, qui y suis nouveau, de
vous donner des éclaircissem[ent]s sur le reste.

j'ai l'honneur d'être avec le respect le plus profond,
mes très chers Supérieurs,
votre très humble et
très obéissant serviteur
Kerisit prêtre desservant

Le vieux presbytère du XVIIIe siècle était resté la propriété de la famille Coisy. Kérisit dut en 1803/4 trouver un logement de fortune car à cette époque, Annette Bonnetis continue à occuper l'ancienne maison curiale.

Après 1804, l'île-Tudy n'a pas de pasteur jusqu'en 1825. De temps à autre, le recteur de Loctudy traversait la passe, mais ces brèves incursions ne remplaçaient pas un vrai curé. Car dès 1804, la guerre s'était emparée d'une grande partie de l'église (le Génie militaire avait établi une poudrière et un dépôt d'affûts de canons dans la sacristie et dans le porche).

Lettre conservée dans les archives du Diocèse de Quimper et du Léon (2). En voici une transcription :

À Monsieur,
Monsieur l'abbé Larchantel
Grand vicaire
À Quimper

[1] répondu et chargé de
[2] La desserte de l'isle Tudy
[3] Messieurs Cariou et Andro
[4] Le 12 avril 1805
[5] Monsieur,
[6] Les habitants de l'isle Tudy, se trouvent dans une
[7] positions bien terrible en ce moment, on a retirée
[8] M[onsieu]r Kerisit, leur curé, pour le passer ailleurs, ils
[9] son ___ par conséquent sans ministre, plusieurs
[10] de ces ylois ce sont présenté à Combrit pour être
[11] confessé, ont leur a dit qu'ils n'était pas attachée
[12] à cette paroisse, qu'ainsi on ne leur pouvait
[13] donner la pâque. Veuillez bien monsieur, aviser au moyens propre a leur procurer de remplir
[14] un pareil devoir, et a leur procurer aussi, le
[15] bonheur de profiter des faveurs que la sai[n]te
[16] Église nous accorde sur ce saint tem[p]s de jubilé.
[17] J'ai l'honneur d'être dans les sentiments du plus
[18] profond respects
[19] Monsieur,
[20] votre très humble et très
[21] obéissante servante
[22] Penfentenyo de Penfentenyo



Indy

répondre et chargé de
la Disserte. N. de l'Indy
M. M. Carion et Andro
le 12 av. 1805

Monsieur,

Les habitants de l'isle Indy, se trouvent dans une
position bien terrible en ce moment, on a retiré
m^r Kisit, leur Curé, pour le passer ailleurs, ils
sont ~~sans~~ par conséquent sans ministre, plusieurs
de ces ylois, se sont présentés à Combril pour être
confessés, ont leur a dit, qu'ils n'étaient pas attachés
à cette paroisse, qu'ainsi on ne leur pouvait
donner la pâque, veuillez bien monsieur, aviser
au moyens propre à leur procurer de remplir
un pareil devoir, et à leur procurer aussi, le
bonheur de profiter des faveurs que la sainte
Eglise nous accorde en ce saint tems de jubilé.
j'ai l'honneur d'être dans les sentiments du plus
profond respects

Monsieur

Votre très humble et très
obéissante servante
penfentenyo de penfentenyo

A Monsieur
Monsieur l'abbé de Larchantel
grand vicaire

A Quimper

Le 5 mars 1826, l'Île-Tudy devient une paroisse.

Lettres conservées aux archives du Diocèse de Quimper et de Léon, n°6 et n°8. En voici les transcriptions :

[1] Loctudy, Quimper, le 16 septembre 1819

[2] Monseigneur,

[3] J'ai l'honneur de vous adresser la délibération

[4] Du 5 de ce mois, dans laquelle le conseil municipal de

[5] l'Île Tudy a émis à l'unanimité le voeu que l'Église de la Commune soit érigée en succursale. Suivant

[6] Cette délibération, l'Église est en bon état. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien examiner s'il

[7] Vous est possible de donner un avis favorable sur

[8] Cette demande. L'attachement que le Conseil municipal manifeste au nom des habitants pour

[9] La religion doit s'appuyer auprès de vous.

[10] J'ai l'honneur d'être

[11] Avec une considération respectueuse

[12] Monseigneur,

[13] Votre très humble et

[14] Très obéissant serviteur,

[15] Le Préfet,

[16] Monseigneur l'Évêque de Quimper.

Préfecture
du Finistère.

Loc hwy

6

Quimper, le 16. ^{bre} 1819.

Intérieur.

Monsieur,

Nap. du 6. 2012
avis fait

J'ai l'honneur de vous adresser la Délibération
du 5. De ce mois, dans laquelle le Conseil municipal de
l'île Ouedy a émise, à l'unanimité, le vœu que l'Eglise
de la Commune soit érigée en succursale. Suivant
cette Délibération, l'Eglise est en bon état. J'ai
l'honneur de vous prier de vouloir bien examiner si
vous est possible de donner un avis favorable sur
cette Demande. L'attachement que le Conseil
municipal manifeste, au nom des Habitants, pour
la religion, doit l'appuyer auprès de vous.

J'ai l'honneur d'être
avec une considération respectueuse,

Monsieur,

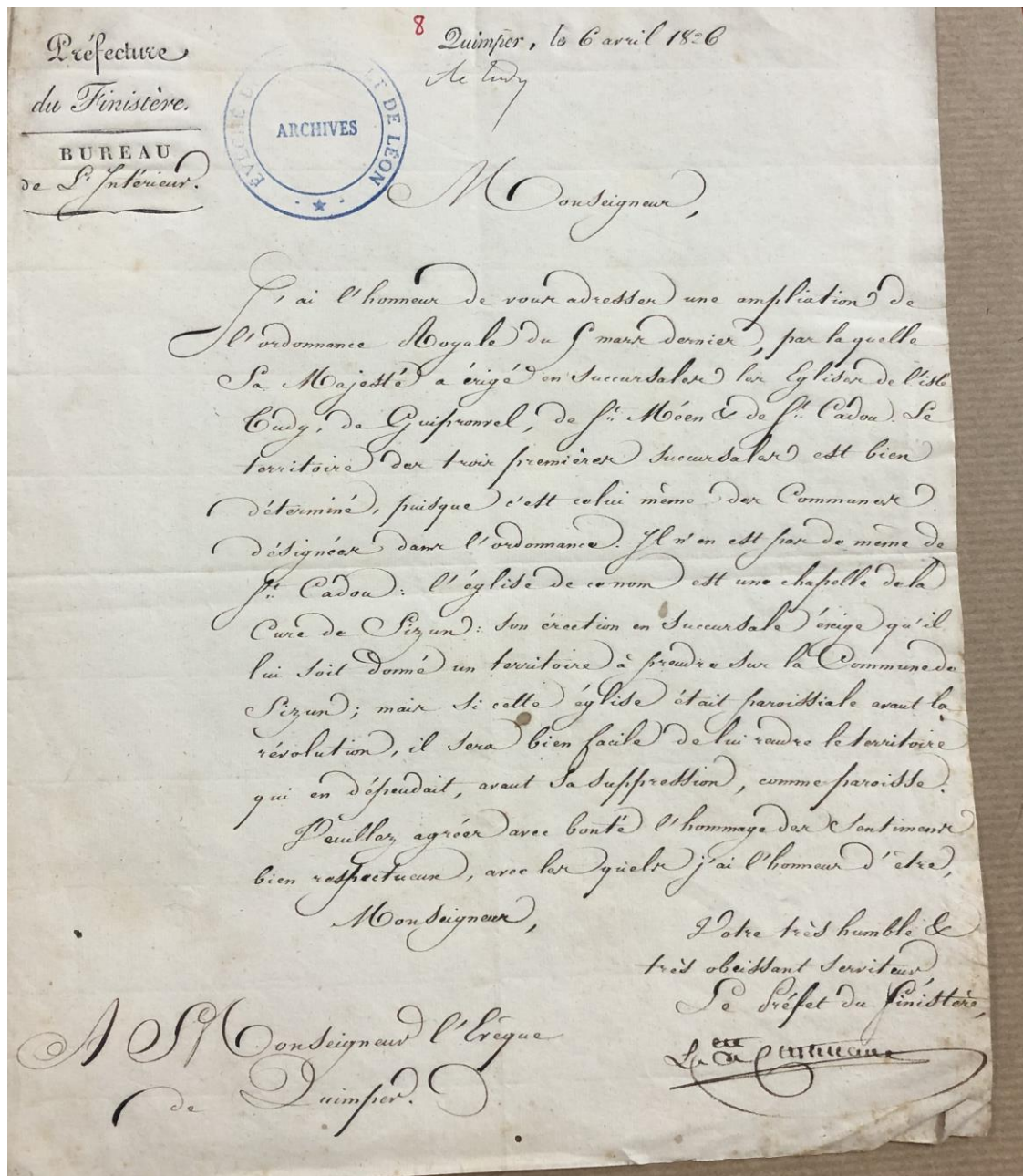
Votre très-humble et
très-obéissant serviteur.

Le Préfet,

Monsieur l'Evêque de Quimper.



[1] Quimper, le 6 avril 1826,
[2] Monseigneur,
[3] J'ai l'honneur de vous adresser une ampliation de
[4] l'ordonnance royale du 5 mars dernier, par laquelle
[5] sa Majesté a érigé en succursales par Eglises de l'isle Tudy, de Guipronvel, de Saint-Méen et de Saint Cadou.
Le
[6] territoire des trois premières succursales est bien
[7] déterminé, puisque c'est celui même des communes
[8] désignées dans l'ordonnance. Il n'en est pas de même de
[9] Saint Cadou : l'église de ce nom est une chapelle de la
[10] cure de Sizun : son érection en succursale exige qu'il
[11] lui soit donné un territoire à prendre sur la commune de
[12] Sizun ; mais si cette église était paroissiale avant la
[13] révolution, il sera bien facile de lui rendre le territoire
[14] qui en dépendrait, avant sa suppression, comme paroisse.
[15] Veuillez agréer avec bonté l'hommage des sentiments
[16] Bien respectueux, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,
[17] Monseigneur, votre très humble et
[18] très obéissant serviteur,
[19] Le préfet du Finistère,
[20] à Monseigneur l'Évêque / Le comte de Castellane
[21] de Quimper.



M. Rochedreux se mit en devoir de rendre son église habitable et sans attendre d'autorisation régulière, commença par démolir les ruines de la Tour qui, séparée de quelques mètres de la nef de l'église, était censée appartenir au Génie militaire, mais était devenue un lieu d'infection.

En 1875, le maire M. Le Pempe et le recteur M. Mauduit écrivent à l'évêque de Quimper et du Léon pour lui faire part d'un projet d'agrandissement de l'église avec un mur de façade rebâti et un petit clocher. Les plans sont réalisés par Joseph Bigot, descendant de l'architecte de 1783. Une grande partie de l'église actuelle (du porche Sud jusqu'au clocher, date de l'agrandissement de 1875). Les travaux sont conduits par l'entreprise Naour et coûtèrent 8793 francs répartis ainsi : « municipalité : 1000 francs, collecte des paroissiens : 1000 francs, département : 1000 francs, gouvernement : 3000 francs, réalisation des titres de la fabrique : 2793 francs ».

De nombreux échanges ont eu lieu dans les années 1870 vis-à-vis des travaux d'agrandissements de l'église. En voici une lettre, conservée aux archives du Diocèse de Quimper et de Léon, n°32, ainsi que sa transcription :

74
Paroisse de l'Île Tudy, 26 Décembre 1874.

Monseigneur,

Veuillez avoir la bonté de vous intéresser, en notre faveur, auprès de Monsieur le Préfet.

L'agrandissement de notre Église est indispensable, pour faire ici quelque bien. Il me serait impossible de procurer à mes paroissiens le bienfait d'une mission, l'Église restant ce qu'elle est aujourd'hui. Même, en temps ordinaire, tous ceux qui voudraient venir aux offices, ne le peuvent pas.

J'adresse à votre grandeur, notre demande de secours à M. le Préfet, avec quatre feuilles de plan et un devis estimatif, précédé d'un exposé des motifs.

Daignez, Monseigneur, accueillir ma prière et agréer, avec l'expression de ma bien vive gratitude, l'assurance de profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être de votre grandeur

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

A. Mauduit
recteur.

[1] Paroisse de l'Île Tudy, 26 décembre 1874

[2] Monseigneur,

[3] Veuillez avoir la bonté de vous

[4] intéresser, en notre faveur, auprès de Monsieur

[5] le Préfet.

[6] L'agrandissement de notre Église

[7] est indispensable, pour faire ici quelque bien

[8] Il me serait impossible de procurer à mes

[9] paroissiens le bienfait d'une mission, l'Église

[10] restant ce qu'elle est aujourd'hui. Même,

[11] en temps ordinaire, tous ceux qui voudraient

[12] venir aux offices, ne le peuvent pas.

[13] J'adresse à votre grandeur, notre

[14] demande de secours à M. LE Préfet, avec

[15] Quatre feuilles de plan et un devis estimatif,

[16] précédé d'un exposé des motifs.

[17] Daignez, Monseigneur, accueillir

[18] ma prière et agréer, avec l'expression de

[19] ma bien vive gratitude, l'expression du

[20] profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

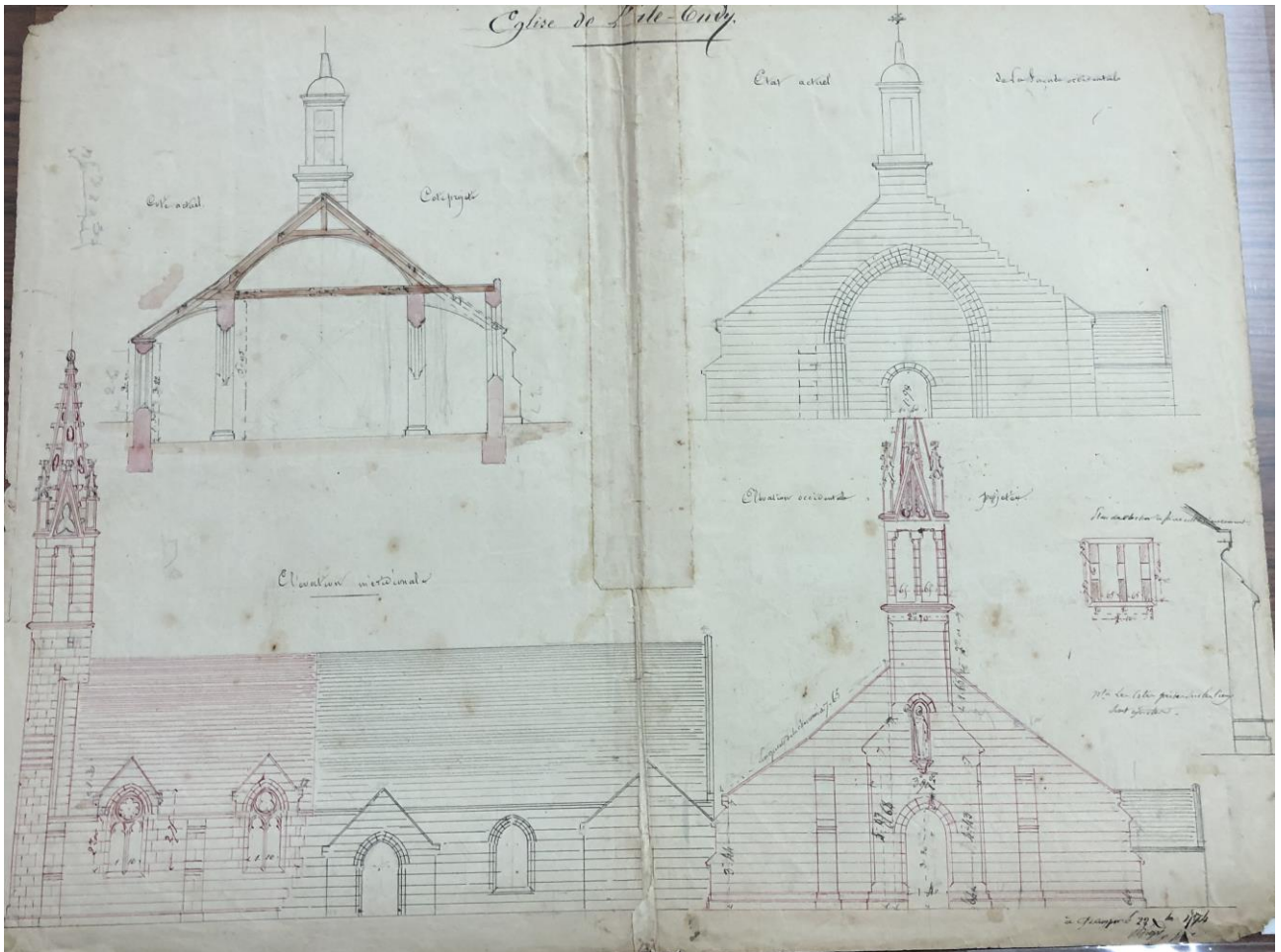
[21] de votre Grandeur,

[22] de très humble et très obéissant serviteur,

[23] A. Mauduit

[24] Recteur.

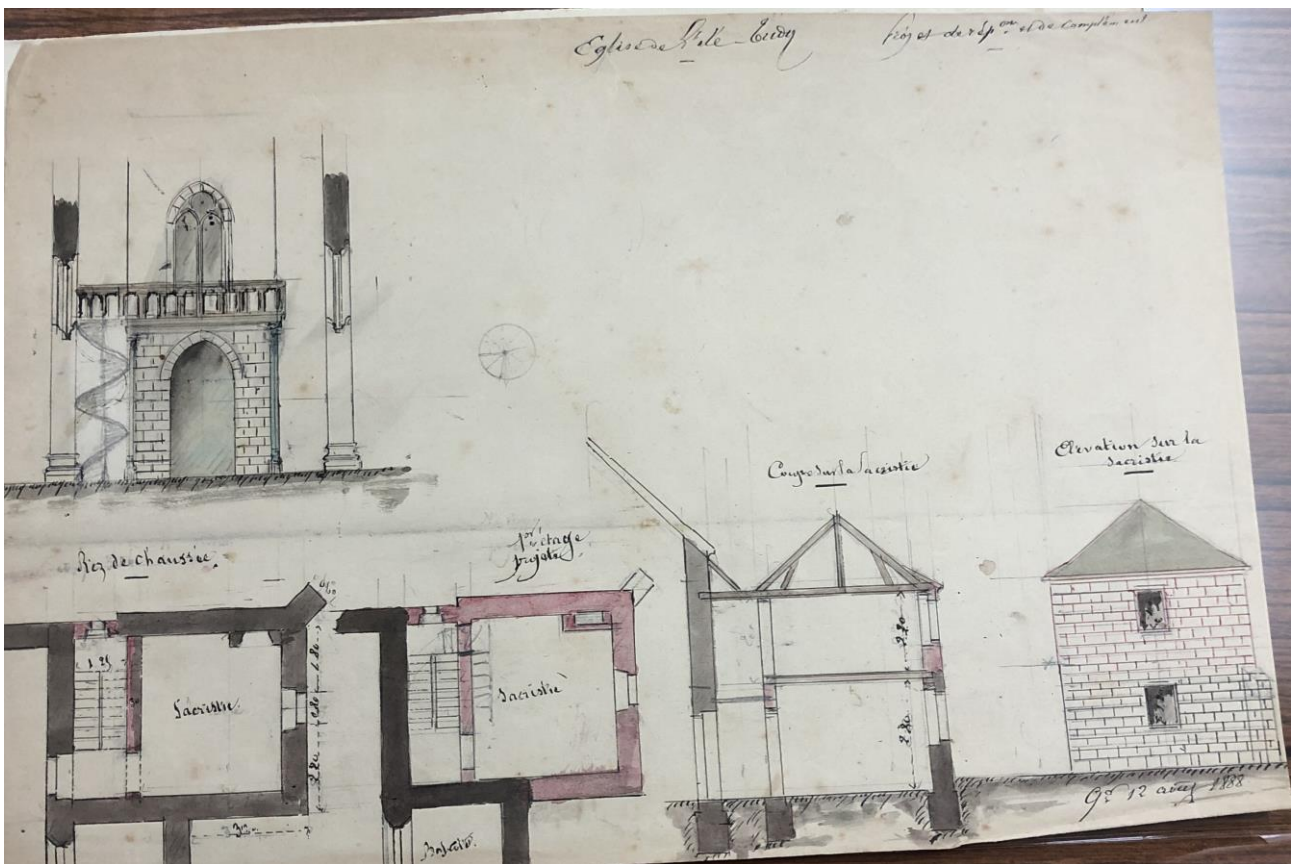
Voici les plans d'agrandissement de Bigot, conservés aux archives du Diocèse de Quimper et de Léon, 8L085/1 à 8 (rose = agrandissement, modifications) :



8L085/8



8L85/8 (dos)



8L85/7

L'architecture de l'église Saint-Tudy

La partie est et du porche date du XVe siècle.



Une sacristie hors-œuvre se trouve au sud de la quatrième travée. Elle comporte un étage et un toit en pavillon.



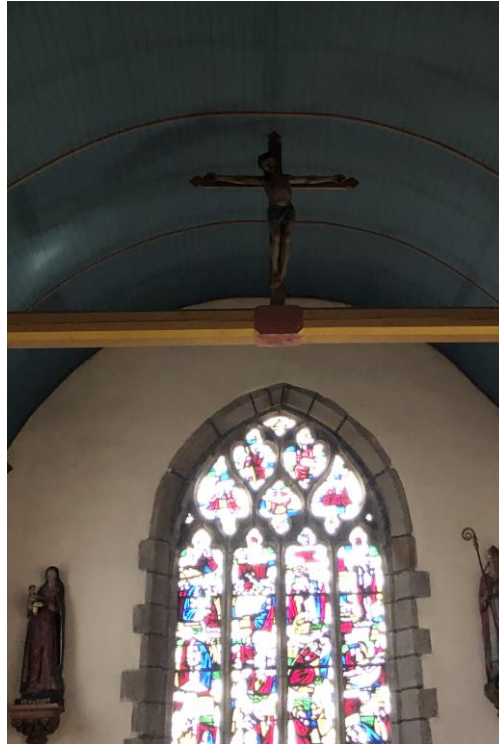
Toute la partie située à l'est et du porche a été refaite en 1877 sous la direction de l'architecte Joseph Bigot. À l'intérieur, l'édifice actuel comprend une nef de quatre travées avec bas-côté et un chœur profond à chevet plat construit dans le prolongement de la nef. Les piliers du milieu sont barlongs, les autres cylindriques, et les grandes arcades en tiers-point ont leurs voûtures pénétrant directement dans les supports et datent de la fin du XVe siècle. L'intérieur est lambrissé en berceau avec des entrails engoulés. Au droit de la troisième travée, porche sud qui a conservé son arcade ogivale sous accolade du XVe siècle.

Le mobilier

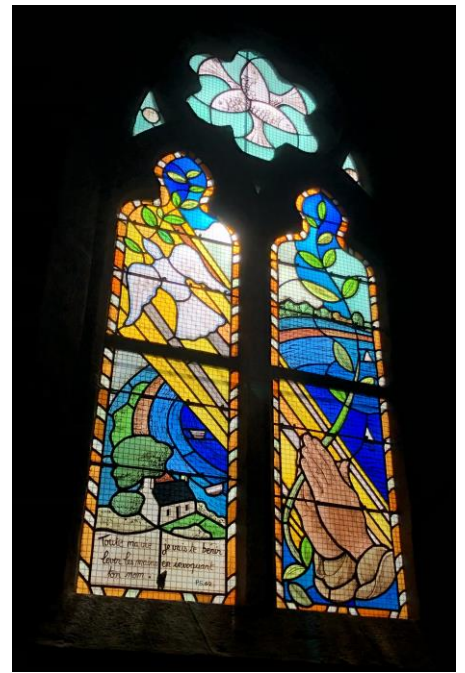
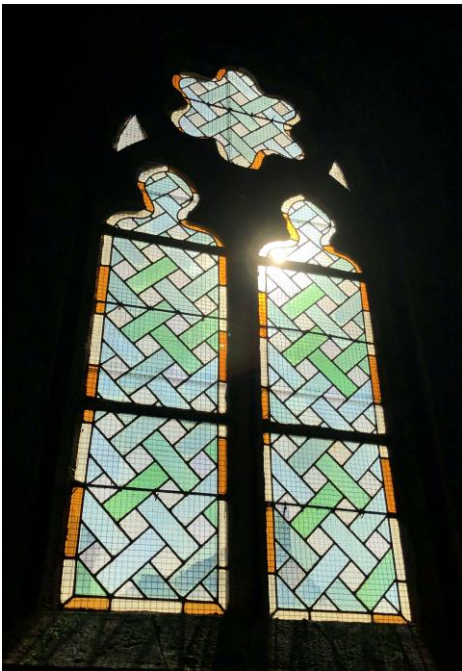
Statues anciennes - en pierre : saint Tudy (façade ouest) ;

- en bois doré : petite Vierge sans l'Enfant Jésus, XVII^e siècle ;

- en bois polychrome : Christ en croix sur la poutre de gloire, XVI^e siècle, Vierge à l'Enfant dite Notre Dame de la Clarté, vers 1500 (C) , autre Vierge à l'enfant, XVII^e siècle, saint Tudy évêque, XVII^e siècle (statues restaurées 1990 Poilpré).



Vitraux : dans la fenêtre à quatre lancettes et réseau flamboyant du chevet, la Passion du Christ en douze scènes (Maurice Rocher, 1969), - aux fenêtres latérales, la Pêche miraculeuse et l'Apparition de Lourdes (atelier Rault). L'artiste Anna Coatalen, fille du révérend Arthur James Hook, du Somerset en Grande Bretagne, créa trois vitraux inspirés par, et pour l'église de l'Île-Tudy, en étroite collaboration avec le maître verrier, Antoine Le Bihan. Anna et son mari Hervé venaient dans cette église depuis 1948.



Dans le bas-côté nord, ancienne vasque octogonale en granit servant de fonts baptismaux, confessionnal sans dôme du XIX^e siècle, un enfeu.



Ex-voto : navire trois-mâts, XX^e siècle.

Il s'agit du « Sainte Anne ». Il est long de 90 cm et haut d'un mètre et profond de 13 cm. Ce modèle réduit fut construit vers 1904 par M. Rivière qui était à l'époque coiffeur, garde-champêtre et pompier dans la commune. Il a été restauré, regréé et repeint par Léon Bargain en 1972.





Bibliographie

Serge Duigou, *Les pêcheurs de l'an II, L'île-Tudy sous la révolution*, Éditions Ressac, 1982

(Collectif), *L'île-Tudy de 1800 à nos jours*, L'île aux Idées, 2007

Sitographie

Notice de l'église de l'île-Tudy, site du diocèse de Quimper

<https://www.diocese-quimper.fr/wp-content/uploads/2021/01/ILETUDY.pdf>